

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Gisèle MOTTA), Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX – SERVICE ENFANCE
35 – 09/06/2023

DELIBERATION RECTIFICATIVE

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine VENTURINI, maire, et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les tarifs de la commune applicables au 1^{er} septembre 2023 comme référencé dans le tableau ci-annexé pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, l'ALSH extrascolaire.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 3 contre Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : 14 JUIN 2023

Martine VENTURINI
Maire

